

MAIRIE DE ST ALBIN DE VAULSERRE

Procès-verbal du Conseil municipal Séance du mardi 11 février 2025

Le 11 février 2025 le Conseil Municipal s'est réuni, à 20h00, sous la présidence de

Monsieur Cédric MILANI, Maire

Date de la convocation : 05 février 2025

Membres présents : Marc Rochet, Gilbert Longo, Karine Mollier, Fabien Gallice, Christian Girard-Cusin, Estelle Milani

Membre absent excusé Maryline Rivollet (Représentée par Fabien Gallice) Léa Mollier (Représentée par Estelle Milani)

Membre absent non excusé :

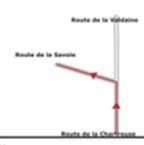
Secrétaire de séance : Karine MOLLIER

- **Modification de l'ordre du jour,**
 - Suppression de la délibération approbation du compte de gestion et du compte administratif 2024 budget primitif
 - Suppression de la délibération affectation de résultat 2024 budget primitif
 - Modification délibération création du chemin du Guillermet et du chemin du stade en délibération dénomination du chemin du Guillermet et route du stade
- **Approbation du CR du dernier Conseil en date du 14 janvier 2025**
- **Décisions prises par le MAIRE**
 - Une réunion avec le Siega pour parler de « la tranche 2 des travaux » Mr Marc Rochet 1^{er} adjoint et Mr Longo Gilbert 2^{ème} adjoint vont représenter la Mairie à la réunion.
 - L'Assemblée Générale de l'association du souvenir français aura lieu le 1^{er} mars à saint Albin de Vaulserre.
 - L'Assemblée Générale de la société d'agriculture aura lieu le 6 mars à saint Albin de Vaulserre
 - Le devis de l'entreprise Vagnon plomberie pour les travaux de la cure a été signé pour un montant de 786 € HT et 864.60 € TTC + 170 € du contrôle de la chaudière à fuel.
 - Le devis de l'entreprise Itlec pour les travaux de la cure a été signé pour une valeur de 2174.82 HT soit 2609.78 € TTC.
 - Le devis de l'entreprise Confort et Habitat pour le volet roulant de la petite gare a été signé pour une valeur de 988.65 € HT soit 1087.52€ TTC
 - Le devis pour le renouvellement de la licence support firebox a été signé pour un montant de 291.82€ HT soit 350.18€ TTC

- Remise des compteurs électriques de la cure au nom de la commune en attendant le nouveau locataire
- La Signature de la notification du marché avec ABC Architecture concernant l'appel d'offre de maîtrise d'œuvre sur les projets travaux de la commune (salle des associations, local technique et appartement) a eu lieu le 16 janvier 2025 en Mairie.
- Absence de Céline Cazals le 26/02/2025 ; le 11/03/2025 au conseil municipal et le 12/03/2025
- Un rendez-vous en Mairie aura lieu le mercredi 12 février 2025 avec un habitant souhaitant installer un food truck sur la commune, Mr le Maire accompagné de ses 3 adjoints seront présents.
- Point des demandes de subventions concernant les projets de travaux sur la commune (TE38 / VDD)
- À la suite de la nouvelle sollicitation par le festival Archi'Nature sur la commune, le maire n'a pas souhaité participer cette année, car la commune ne pourra pas mettre l'investissement nécessaire pour mener à bien ce festival.
- La réunion du CCID (Commission Contrôle des Impôts Direct) a eu lieu en Mairie, le 28 janvier 2025 en présence de M. Christian SIGNOL, géomètre du cadastre,
- Une Visite du chantier de l'hospice a été effectué le jeudi 30 janvier 2025 en présence de tous les acteurs du projet.
- L'équipe de football féminine de Saint Albin de Vaulserre aura le premier match officiel sur le stade de saint Albin de Vaulserre le dimanche 23 février 2025 à 10 h et ensuite il y aura d'autres matchs le 4 mai et 11 mai .
- La convention de mission entre le cabinet Conseil Affaires Publiques et la commune a été signé en date du 29 janvier 2025 pour un montant de 2000 € HT soit 2400€ TTC (plafond fixé)
- Le tour de France femmes passe sur Saint Albin de Vaulserre le 1^{er} aout 2025 Mr Marc Rochet 1^{er} adjoint et Mr Longo Gilbert 2^{ème} adjoint vont représenter la Mairie à la réunion prévue à la préfecture le 25 mars 2025

ISÈRE (38)							
75.7	84.1	D592	Saint-Didier (D592-D40) (AOSTE)	14:24	15:22	15:27	15:30
69.2	90.6	D40	ROMAGNIEU	14:34	15:31	15:36	15:39
64.4	95.4		LE PONT-DE-BEAUVOISIN (D40-D82 H-VC)	14:42	15:37	15:43	15:46
63.1	96.7	VC	Les Sablies	14:44	15:39	15:45	15:48
60.9	98.9		Falamieux (PRESSINS)	14:47	15:42	15:48	15:51
58.7	101.1		Le Menoux	14:50	15:45	15:51	15:54
57.8	102		SAINTE-JEAN-D'AVELANNE	14:52	15:46	15:52	15:56
55.3	104.5		SAINTE-ALBIN-DE-VAULSERRE (VC-D82-D82 B-D82 A)	14:56	15:49	15:56	15:59

SAVOIE (73)		
104.47	SAINTE-ALBIN-DE-VAULSERRE (VC-D82-D82 B-D82 A)	entrée de ville
104.59		Carrefour ROUTE DE LA MAIRIE- 
104.8		Carrefour ROUTE DE LA MAIRIE-ROUTE DE LA CHARTREUSE 
		Ralentisseur 
104.96		Aménagements (botte de paille)
		Terre-plein central, passage des deux côtés. Prévoir la présence d'un garde républicain. 
105.11		Ralentisseur 

Km	Nom	Description
105.12		Carrefour ROUTE DE LA CHARTREUSE-ROUTE DE LA SAVOIE 
105.8		Pont sur cours d'eau
105.82		Virage serré à gauche 
105.83		Aménagements (séparateur de chaussée) : matérialiser courbe à gauche.
		rétrécissement : sur la commune de SAINT-ALBIN-DE-VAULSERRE, ROUTE DE LA SAVOIE. Prévoir la présence d'un garde républicain. 
105.84		Carrefour VC-D82 A. Prévoir la présence d'une borne sonore et lumineuse. 
- SAVOIE (73) -		
106.68	SAINT-BÉRON (D203-D1006-D38)	entrée de ville
107.05		Carrefour D203 D4006

- **Délibération Modification de l'article 15 des statuts du SIVU**

Pour donner suite à la délibération n° 2025_A_01 du SIVU DU GROUPE SCOLAIRE INTERCOMMUNAL du 22 janvier 2025 « Insertion du Nouvel Article 15 dans les statuts du SIVU », il convient de présenter cette modification au conseil municipal de chaque commune afin d'approuver ou non ce changement.

Le conseil municipal, délibère et accepte à l'unanimité la délibération « Insertion du Nouvel Article 15 dans les statuts du SIVU »,

- **Délibération Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2024 du budget annexe**

Le compte de gestion et le compte administratif communal de l'exercice 2024 retracent l'exécution du budget communal de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice.

En application de l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal a élu Mr ROCHET Marc comme président de séance pour présenter le compte administratif de l'exercice 2024, dressé par Monsieur MILANI Cédric, maire.

Le résultat global de clôture de l'exercice au 31/12/2024 présente un excédent de 6 707.11 €.

RESULTATS BUDGETAIRES DE L'EXERCICE			
	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
Recettes			
Prévisions budgétaires totales (a)	36 700,00 €	1 000,00 €	36 700,00 €
Titres de rectttes émis (b)	36 700,00 €		36 700,00 €
Réduction de titres (c)			
Recettes nettes (d=b-c)	36 700,00 €		36 700,00 €
Dépenses			
Autorisations budgétaires totales (e)	36 700,00 €	1 000,00 €	36 700,00 €
Mandats émis (f)	29 992,89 €		29 992,89 €
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	29 992,89 €		29 992,89 €
Résultat de l'exercice			
(d-h) excédent	6 707,11 €		6 707,11 €
(h-d) déficit			

Mr le Maire quitte la salle pour passer aux votes.

Les membres du conseil **APPROUVENT** le compte de gestion et le compte Administratif pour l'exercice 2024 concernant le budget annexe

- **Délibération Affectation du Résultat 2024 du budget annexe**

Après avoir constaté les résultats du budget annexe, s'établissant comme suit :

Section de fonctionnement :

Résultat de l'exercice 2024 (A)	0,00 €
Report de l'exercice 2023 (B)	0,00 €
Résultat de fonctionnement cumulé au 31 décembre 2024 (A+B)	0,00 €

Section d'Investissement :

Solde d'exécution 001 (avec les résultats reportés) (C)	6 707,11 €
--	-------------------

Restes à réaliser :

Dépenses :	Recettes :	Soldes des restes à réaliser (D) :
0,00 €	0,00 €	0,00 €

Excédent de financement de la section d'investissement :

Excédent de financement (E=C+D)	6 707,11 €
---------------------------------	-------------------

Décide d'affecter les résultats de fonctionnement de l'exercice 2024 comme suit :

Affectation en section d'investissement et porté sur la ligne budgétaire 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé »	0,00 €
Affectation en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté »	0,00 €

- **Délibération Mutualisation et valorisation des Certificats d'Economie d'Energie**

Mr le Maire donne lecture au Conseil municipal de la proposition de Territoire d'Énergie Isère (TE38), consistant à lui confier la gestion des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) issus de travaux d'efficacité énergétique réalisés par la commune, afin de les regrouper sur l'ensemble du département.

Afin de pouvoir déposer, en propre, un dossier de demande de CEE, la commune doit :

- Procéder à l'ouverture d'un compte sur le Registre National des Certificats d'Economie d'Energie,
- S'acquitter des frais pour son ouverture et pour l'enregistrement des certificats,
- Charger un agent de conduire la procédure de dépôt dans ses détails techniques et administratifs.

A défaut, il est également possible de confier à un dépositaire commun le soin d'enregistrer des certificats produits simultanément par différentes collectivités, afin d'atteindre le seuil minimum de certificats à réunir dans un dépôt. Depuis 2016, TE38 recueille auprès des collectivités leurs dossiers de travaux en vue d'obtenir des CEE. Après leur validation par l'Etat, l'objectif est de les vendre au plus offrant et de reverser la recette aux bénéficiaires des travaux.

Le 1^{er} janvier 2018 marque le début de la 4^{ème} période pluriannuelle d'obligations de CEE fixée par l'Etat depuis le début du dispositif. Sa mise en œuvre repose sur de sensibles modifications de procédure de dépôt des dossiers.

Il peut ainsi exister différents schémas applicables par TE38, notamment en fonction de la date de réalisation des travaux (passée ou à venir). La procédure la plus adaptée sera proposée par TE38 sachant que ces procédures ne se différencient qu'en fonction de leurs délais. Quoiqu'il en soit, le principe de la valorisation financière au bénéfice de la collectivité repose sur une règle commune, exposée dans la convention de valorisation des CEE jointe en annexe (article 6).

Outre cet aspect, cette convention pluriannuelle mise à jour par délibération du Comité syndical du 23/09/2024, à établir entre TE38 et la commune, définit les attributions des parties et décrit les différentes procédures applicables.

La commune conserve la possibilité de réserver son choix sur les opérations pour lesquelles elle envisage ou non de confier la gestion de ses CEE à TE38. Ce n'est que lorsque ce choix est arrêté que les dossiers concernés ne peuvent plus être revendiqués par une autre collectivité ou un autre organisme.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le principe de la convention de valorisation des certificats d'énergie ;
- D'autoriser le Maire à signer ladite convention, et à fournir à TE38 tous les documents nécessaires à son exécution.
- Donne mandat à TE38 afin d'effectuer toutes les diligences administratives liées au dépôt des dossiers de CEE.

- **Délibération dénomination du chemin du Guillermet et route du stade**

Mr le Maire explique qu'à la suite de la réunion avec le CCID, il faut dénommer le chemin du Guillermet et la route du Stade

Le conseil municipal délibère et accepte à l'unanimité la délibération de dénomination du chemin du Guillermet et la route du Stade.

- **Point Nettoyage de printemps et broyage**

La demande de prêt de broyeur auprès du Syclum a été faite pour la période du 11 avril au 14 avril 2025 :

Le broyage aura lieu le samedi 12 avril 2025, avec un dépôt des végétaux à partir du 07/04/2025.

Les personnes qui le souhaitent sont les bienvenues pour participer au broyage

Le nettoyage de printemps aura lieu le 5 avril 2025 dans les mêmes conditions que l'année 2024.

- **Point étude de poste**

Pour donner suite à la visite de l'infirmière ergonomiste en Mairie et l'étude de poste de la secrétaire de mairie, quelques aménagements sont à prévoir.

Ils seront prévus au budget 2025.

- **Point Commission**

- **Point travaux**

- Les travaux du vestiaire arbitre du foot sont en cours

- Les travaux de rénovation du logement dit « la cure » sont réalisés actuellement pour une mise en location au 01/03/2025

- **Questions Diverses.**

Fin de la réunion à 21h58

Prochain conseil municipal le mardi 11 mars 2025

Secrétaire de Séance
Karine MOLLIER



Le Maire,
Cédric MILANI

